

DEVENEZ PROCUREUR(E) AU SERVICE DE LA JUSTICE

DPCP DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

APPEL DE CANDIDATURES

916-246011153

Cet appel de candidatures vise à pourvoir cinq (5) emplois occasionnels de procureur(e) aux poursuites criminelles et pénales au Bureau de service-conseil (BSC), pour une période de deux ans avec possibilité de travailler à temps partiel (36 heures) ou à temps plein (40 heures). Une affectation secondaire pourrait également être offerte à des procureur(e)s régulier(ère)s.

Mission du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)

Créé en 2007, le DPCP a pour mission d'assurer, au nom de l'État québécois, la responsabilité des poursuites criminelles et pénales, et ce, dans la recherche de la justice ainsi que dans le respect de l'intérêt public et la règle de droit :

- de façon indépendante à l'abri de toute pression de nature politique, policière ou médiatique;
- de façon à assurer la protection de la société et l'intérêt légitime des victimes, de leurs proches et des témoins.

Le DPCP contribue à protéger la population québécoise et à maintenir la confiance du public envers le système de justice criminelle et pénale. Son indépendance permet à la population de bénéficier d'un système de justice intègre et équitable.

Mandat du BSC

Le Bureau de service-conseil (BSC) est un bureau à vocation particulière du DPCP. Il est sous la responsabilité de la procureure en chef aux poursuites criminelles et pénales (ci-après « procureure en chef »), M^{e} Nathalie Legault.

La mission première du BSC est de conseiller les agent(e)s de la paix, et ce, dans le cadre de toute enquête policière concernant une intervention immédiate, notamment en dehors des heures normales de bureau. Il a également comme mandat de mener les comparutions devant un juge de la Cour du Québec, les samedis, les dimanches et les jours fériés, de même que les comparutions exceptionnelles tenues en soirée et tôt le matin, et ce, pour l'ensemble de la province. Le soutien au réseau, notamment pour les opérations entourant l'autorisation des plaintes, les comparutions et les enquêtes sur remise en liberté, complète sa mission.

L'équipe

Sous la supervision d'une procureure en chef assistée de quatre (4) procureur(e)s en chef adjoint(e)s aux poursuites criminelles et pénales et d'une équipe de soutien administratif, les procureur(e)s aux poursuites criminelles et pénales (ci-après « procureurs ») du BSC travaillent tous depuis leur résidence, située à travers la province. Le travail en équipe, les valeurs d'entraide et de solidarité font partie intégrante de la culture organisationnelle du BSC.

Les procureurs œuvrant au BSC ont une expérience variée et complémentaire et possèdent une curiosité intellectuelle à traiter rapidement des questions de droit souvent complexes. Chacun doit avoir une vision d'ensemble du droit applicable ainsi qu'une facilité à naviguer dans certaines spécialités. De tels procureurs savent faire preuve d'un grand sens des responsabilités, d'ouverture aux changements, de créativité dans la recherche de solutions, de rigueur dans leur mode de travail et de collaboration avec leurs collègues et tous les partenaires qui les entourent.

Attributions du poste

L'équipe du BSC joue un rôle essentiel dans la protection de la société. L'équipe de cinq (5) procureurs visés par le présent affichage a principalement pour tâche de participer au bon déroulement des comparutions de fin de semaine et de jours fériés dans le cadre d'un projet pilote d'une durée de deux ans. Suivant un horaire de travail, principalement composé de jours de fin de semaine et de jours fériés. Le poste consiste notamment à :

- agir en tant que procureur(e)-autorisateur, recevoir et analyser la demande d'intenter des procédures ainsi que les mandats d'arrestation via un support numérique ou non, procéder à l'autorisation à distance, s'assurer que la ou le policier(ière) transmette les documents requis au greffe dans les délais impartis ou encore réaliser tout suivi indiqué, faire les représentations requises lors de la séance de comparutions ou lors d'enquêtes sur remise en liberté, le cas échéant;
- agir à titre de procureur(e) de liaison, c'est-à-dire maintenir un fil de communications clair et suivi avec l'ensemble des partenaires lors du service de comparutions, qu'il s'agisse du greffe, des agent(e)s de la paix ou des procureurs sur le terrain, de manière à disposer de tout enjeu technique ou opérationnel, par exemple : s'assurer du traitement de tous les dossiers de concert avec les partenaires dans l'ordre prévu par le rôle;
- procéder à la comparution et aux enquêtes sur mise en liberté virtuelle des personnes détenues;
- communiquer toute situation le requérant à la ou au supérieur(e) hiérarchique de garde.

Profils recherchés

Le BSC est à la recherche de nouveaux talents pour enrichir son équipe de procureur(e)s. Il cherche des personnes ayant œuvré en droit criminel et ayant procédé à l'analyse de demandes d'intenter des procédures.

Concrètement, les personnes recherchées doivent :

- démontrer une facilité à **travailler en équipe** et être animé d'une volonté de soutien et d'entraide;
- savoir **collaborer** avec les différents partenaires et démontrer de **l'ouverture lors des échanges** avec ces derniers;
- faire preuve de **curiosité** et de **volonté** à trouver le conseil juridique juste et avoir la capacité de **synthèse** propre à bien le rendre;
- posséder d'excellentes aptitudes de **communication** afin de répondre efficacement et rapidement au besoin de conseils juridiques exprimés par la clientèle;
- savoir s'adapter avec **enthousiasme** à la transformation de la justice considérant l'important virage numérique ayant cours actuellement;
- démontrer un intérêt à relever des **défis**;
- prendre plaisir à l'engagement, au dévouement et à la rigueur.

Au moment de son embauche, la personne retenue pourra choisir d'occuper le poste selon l'un des deux horaires suivants, et ce, pour toute la durée du projet pilote:

Poste à temps partiel
36 heures par semaine
Samedi de 6 h à 18 h
Dimanche de 6 h à 18 h
Lundi de 6 h à 18 h

Poste à temps plein
40 heures par semaine
Vendredi de 8 h 30 h à 16 h 30 (lors des jours fériés, de 8h à 16h)
Samedi de 6 h à 18 h
Dimanche de 6 h à 18 h
Lundi de 8 h 30 h à 16 h 30 (lors des jours fériés, de 8h à 16h)

Dans les deux cas, les lundis ou vendredis, le cas échéant, seront déplacés lors des jours fériés afin d'assurer une prestation de travail lors de ces jours.

La personne titulaire de l'emploi pourra profiter de l'opportunité de travailler depuis son domicile.

De plus, elle devra **fournir** un environnement de travail à domicile **adapté** à l'accomplissement de la prestation de travail attendue, sécuritaire et qui permet d'assurer la confidentialité et la sécurité de l'information, de même que d'entretenir des communications efficaces et de respecter le décorum des tribunaux lorsqu'elle doit participer à des audiences à distance.

Conditions de travail

Au 1er avril 2026, le traitement minimal est fixé à 88 539$ et le traitement maximum à 205 255 $ pour un horaire normal de travail de quarante (40) heures par semaine.

À titre indicatif seulement, pour la ou le procureur(e) à temps partiel, au 1er avril 2026, le traitement minimal représenterait 79 685$ et le traitement maximum à 184 730 $ pour un horaire spécial de travail de trente-six (36) heures par semaine.

La ou le procureur(e) affecté(e) au BSC bénéficie d'une prime équivalente à cinq pour cent (5 %) de son traitement annuel lorsqu'il effectue des heures de travail durant le quart de la fin de semaine, lequel débute à 19 h le vendredi et se termine à 19 h le dimanche qui suit immédiatement.

Ces primes sont versées en tenant compte des heures réellement travaillées et celles-ci sont en sus des heures supplémentaires accomplies, lorsqu'applicables. Elles ne sont pas cotisables au régime de retraite.

Conditions de travail spécifiques aux procureurs du BSC

Le port d'attache de la ou du procureur(e) est situé au Québec, à son lieu de domicile.

La ou le procureur(e) reçoit une allocation annuelle au montant de 3 405 $ pour l'usage d'un local à leur résidence pour les fins de leur travail ainsi qu'une allocation annuelle additionnelle de 438 $ pour les meubles qu'ils ont à fournir.

Conditions d'admissibilité

Pour que votre candidature soit admissible, vous devez :

- être inscrit(e) au tableau de l'Ordre des avocats du Québec;
- occuper un emploi de procureur(e) aux poursuites criminelles et pénales OU être déclaré(e) apte à exercer la fonction de procureur(e) : votre nom fait alors partie de la banque de personnes qualifiées;
 - si votre candidature est retenue et que vous n'êtes pas déjà à l'emploi du DPCP, vous devrez donner votre autorisation pour une vérification d'habilitation sécuritaire;
- posséder au minimum une (1) année d'expérience à titre de poursuivant;
- fournir un environnement de travail à domicile adapté à l'accomplissement de la prestation de travail attendue, sécuritaire et qui permet d'assurer la confidentialité et la sécurité de l'information, de même que d'entretenir des communications efficaces et de respecter le décorum des tribunaux, s'il doit participer à des audiences à distance;
- faire parvenir votre candidature par courriel, au plus tard le **9 novembre 2026 à 23 h 59**, heure de l'Est.

Marche à suivre pour déposer votre candidature

Vous devez faire parvenir votre candidature par courriel à l'adresse dotation@dpcp.gouv.qc.ca en prenant soin d'y joindre ces documents :

- une lettre de motivation à occuper les fonctions;
- votre curriculum vitae, incluant les dates de début et de fin (mois et année) des emplois occupés.

Prendre soin d'inscrire le numéro **916-246011153** de l'appel de candidatures.

Prenez note

Dans l'éventualité où aucune candidature ne serait retenue parmi les personnes candidates permanentes, temporaires ou occasionnelles répondant aux exigences du poste, le BSC pourra considérer les candidatures des personnes candidates déclarées aptes; dont le nom figure dans la banque de personnes qualifiées.

Informations sur le processus de dotation

Communiquer avec la Direction des ressources humaines du DPCP, par courriel, à l'adresse dotation@dpcp.gouv.qc.ca.

Informations sur les attributions de l'emploi

Communiquer avec M^{e} Catherine Duguay, procureure en chef adjointe aux poursuites criminelles et pénales, par courriel, à l'adresse catherine.duguay@dpcp.gouv.qc.ca.